

SERVICE :

DIRECTION DES FINANCES

Service Budget

N° 3.6

objet : DÉCISION MODIFICATIVE N° 1 DE L'EXERCICE 2019

RESUME :

Le présent rapport a pour objet de vous présenter les modifications de prévisions budgétaires rendues nécessaires pour tenir compte de l'ajustement de divers projets.

Ces ajustements aboutissent à une augmentation du budget 2019 de 704 550 €, dont 169 050 € en section de fonctionnement et de 535 500 € en section d'investissement.

Les principaux éléments concernent :

- des réajustements techniques
- des nouvelles dépenses

Le projet de décision modificative n° 1 (DM 1) qui vous est présenté est consacré à de simples mises à jour, relatives à des ajustements de crédits de certaines dépenses et recettes votées au budget primitif de l'exercice 2019.

I. Ajustements des prévisions budgétaires du budget principal

La décision modificative n° 1 de 2019, concerne le budget principal, ainsi que 4 des 5 budgets annexes. Il aboutit à une augmentation du budget, de 704 550 €, soit +0,04 % du budget primitif 2019.

Investissement

Chap.	Libellé chapitre	Dépenses
020	Dépenses imprévues (dépenses)	-21 700,00
20	Immobilisations incorporelles	-30 000,00
204	Subventions d'équipement versées	592 200,00
21	Immobilisations corporelles	-35 000,00
23	Immobilisations en cours	30 000,00
	Dépenses réelles	535 500,00
	Total Dépenses d'investissement	535 500,00

Chap.	Libellé chapitre	Recettes
13	Subventions d'investissement	535 500,00
	Recettes réelles	535 500,00
	Total Recettes d'investissement	535 500,00

Fonctionnement

Chap.	Libellé chapitre	Dépenses
022	Dépenses imprévues (dépenses)	-113 450,00
65	Autres charges de gestion courante	347 030,00
017	Revenu de solidarité active	-72 330,00
016	APA	-247 000,00
011	Charges à caractère général	254 800,00
	Dépenses réelles	169 050,00
	Total Dépenses de fonctionnement	169 050,00

Chap.	Libellé chapitre	Recettes
74	Dotations, subventions et participations	169 050,00
	Recettes réelles	169 050,00
	Total Recettes de fonctionnement	169 050,00

A. Recettes de fonctionnement

Depuis le vote du budget primitif 2019 en décembre dernier, aucune indication de recette complémentaire n'est parvenue à la collectivité.

Seule une subvention de fonctionnement pour le financement d'une étude de faisabilité portant sur l'état de lieux et l'identification d'actions pour améliorer la résilience des activités agricoles au changement climatique dans la région d'El Kef en Tunisie est inscrite dans ce projet de DM1, pour 169 050 €.

B. Dépenses de fonctionnement

Du côté des dépenses de fonctionnement, cette décision modificative est l'occasion d'ajuster nos prévisions sur différents postes comptables et de les compléter sur d'autres lignes budgétaires.

Pour les ajustements, un crédit de 247 000 € est basculé du chapitre 016 « APA » au chapitre 65 « charges de gestion courante » afin de distinguer les dépenses du secteur des personnes âgées qui ne relèvent pas de l'APA.

Sur le chapitre 017 « RSA », il est inscrit un crédit négatif de 72 330 €, que l'on retrouve sur le chapitre 011.

Sur nos actions de soutien aux territoires, il est inscrit sur le chapitre 65, une somme de 100 000 € pour la mise en place du nouveau dispositif de lutte contre les frelons asiatiques.

Enfin, sur le chapitre 65, et de manière anecdotique, une prévision de 30 € est inscrite sur le budget principal, afin de prendre en charge les 10 € inscrits sur les budgets annexes du LAVD, de la crèche départementale et du parc de Clères, sommes nécessaires à la gestion du prélèvement à la source, générateur mensuellement d'arrondis de centimes.

Au chapitre 011, un crédit de 72 450 € est inscrit, en vue de permettre le paiement d'une première partie de l'étude commandée pour nos actions en Tunisie.

Au titre des actions touristiques soutenues par le Département, un marché pour l'élaboration du schéma des mobilités et des itinérances douces pour le grand site des falaises à Etretat, devait être réalisé en 2018. Cependant, un retard sur le marché a fait que les crédits 2018 n'ont pas été consommés, et ne le seront qu'en 2019. Or, lors de la préparation du budget primitif, le retard n'était pas identifié, et donc aucun crédit n'a été prévu. Aussi, dans le cadre de cette 1^{re} décision modificative 2019, il est inscrit un crédit de 47 520 € sur le chapitre 011.

De plus, la somme de 72 330 € prélevée sur le chapitre 017 est inscrite en chapitre 011 afin de permettre la prise en charge de l'accompagnement socioprofessionnel individualisé dans le marché de la MJC St Georges de Boscherville et pour les services sociaux de réhabilitations professionnelles au Théâtre antique de Lillebonne.

Par ailleurs, lors de notre séance de décembre, nous avons annoncé la fermeture prochaine de la crèche départementale. Dans la recherche de solutions d'accompagnement des familles bénéficiant actuellement de ce service, le Département œuvre à la recherche de places en crèche dont le coût est estimé, pour 2019, à 62 500 €. C'est donc cette somme qui est inscrite dans le projet de DM1 sur le chapitre 011.

C. Recettes d'investissement

Le projet d'accès à l'eau pour la province du Bam va générer une subvention pour le Département. Ainsi, c'est une somme de 535 500 € qui est inscrite dans le projet de DM1 pour 2019.

D. Dépenses d'investissement

Sur la section d'investissement, les quelques prévisions proposées aboutissent à une augmentation de la section d'investissement de 535 500 €.

Tout d'abord, sur le chapitre 21, il est inscrit un crédit de 465 000 € en vue de la réalisation de l'acquisition du golf de Jumièges. Par ailleurs, pour le CMS Brindeau au Havre, les crédits prévus sont à réajuster, au motif que l'opération a commencé en 2018, et que les paiements sont revus en fonction de l'échéancier des travaux. De ce fait, il est inscrit un crédit négatif de 357 800 €, provenant d'une diminution de 500 000 € sur le chapitre 21, compensé partiellement par une inscription de crédits, sur le chapitre 204, de 142 200 €.

Au chapitre 204 « subventions d'équipement versées », un crédit de paiement de 450 000 € est inscrit. En effet, dans le cadre de notre partenariat avec la province du BAM au Burkina Faso, notre projet d'accès à l'eau a fait l'objet d'un accord du financement de l'agence de l'eau Seine Normandie.

Sur le chapitre 20 « immobilisations incorporelles », il est inscrit un crédit de -30 000 €, basculés sur le chapitre 23 « immobilisations en cours » pour tenir compte de l'ajustement du projet de PCET Bouquet 4 sur le CMS de Malaunay.

E. Equilibre de la décision modificative n° 1

Pour équilibrer la décision modificative, que ce soit sur la section d'investissement ou la section de fonctionnement, il convient de diminuer les crédits inscrits sur les lignes

budgétaires de dépenses imprévues. Ainsi la ligne budgétaire 020 dépenses imprévues de la section d'investissement prévoit une inscription négative de 21 700 €.

Sur la section de fonctionnement, la ligne budgétaire 022 prévoit une inscription négative de 113 450 €.

II. Les budgets annexes

Pour les budgets annexes, la DM1 ne concerne que les budgets du parc de Clères, de la crèche départementale, du parc départemental et du laboratoire agrovétérinaire.

Pour le parc départemental, la DM1 est neutre, puisqu'il est inscrit une somme de 10 € sur le chapitre 65, compensée par une diminution des crédits votés sur le chapitre 012 de la même somme.

Pour les 3 autres budgets annexes ciblés, il est inscrit une dépense de 10 € sur le chapitre 65. L'équilibre est obtenu par l'ajustement de la subvention d'équilibre provenant du budget principal.

Malgré la modicité des sommes, ces prévisions sont rendues nécessaires pour permettre la gestion des arrondis du dispositif de prélèvement à la source mis en place au 1^{er} janvier.

En conclusion, je vous demande de bien vouloir délibérer sur cette proposition de décision modificative et en cas d'accord d'approuver la délibération ci-annexée.